

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- DIPUSITATA DA : U GRUPPU « *AVVENE GHJUSTU E RESILIENTE* »

- OBJET : Pour une évaluation environnementale du budget de la Collectivité de Corse

VU le Guide méthodologique sur l'Évaluation environnementale des budgets des collectivités territoriales de l'Institut d'Économie pour le Climat publié en Septembre 2022 ;

VU le Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat publié en Octobre 2022 ;

VU la Délibération n°23/023 AC de l'Assemblée de Corse portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT les orientations de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et les objectifs du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 de l'Etat ;

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse, du fait de ses compétences, a un rôle crucial à jouer pour atteindre des objectifs environnementaux ambitieux ;

CONSIDERANT que l'adoption d'une méthodologie d'évaluation environnementale permet de catégoriser les dépenses effectuées par la Collectivité de Corse comme

« très favorables », « favorables », « neutres » ou « défavorables » pour l'environnement ;

CONSIDERANT que l'adoption d'une méthodologie d'évaluation environnementale du budget permet d'améliorer la transparence sur les actions de la Collectivité de Corse pour les parlementaires, la société civile et les citoyens ;

CONSIDERANT qu'analyser un budget sous le prisme du climat et de la biodiversité permet de nourrir les débats budgétaires d'éléments de compréhension rapide des enjeux climatiques d'atténuation et d'adaptation ;

RECONNAISSANT que l'utilisation des procédures d'évaluation des incidences sur l'environnement peut permettre d'améliorer les politiques publiques en faveur de la bifurcation écologique ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

RAPPELLE que les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Collectivité de Corse doivent être en cohérence avec les objectifs de protection de l'environnement.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse d'instaurer, au sein de la direction des finances, une évaluation environnementale du budget de la Collectivité de Corse avec la méthodologie de l'Institut d'Economie pour le Climat (I4CE) visant à mettre activement l'outil budgétaire au service des objectifs environnementaux régionaux.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de suivre la mise en œuvre de la présente recommandation et de la faire appliquer pour le prochain budget.

